

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-trois**, le **28 novembre** à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chérüy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : M. Franck **BRON**, Mmes Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Rita **TOSCANO**, Magalie **BLACHE**.

Procurations : Daniel **POIRIE** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à M. Franck **BRON**).

Absentes : Mmes Mme Eugénie **GRAND**, Monique **RAVOUNA**, Lyliane **BAUER**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : FINANCES – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - DUREE

Exposé du Président.

Le budget de la Résidence du Parc disposant désormais d'une section d'investissement, il est indispensable de fixer les durées d'amortissement des immobilisations en résultant.

Nous vous proposons les durées suivantes :

- Biens de valeur inférieure ou égale à 1500 €..... 1 an.
- Frais d'études non suivis d'effet (compte 2031).....4 ans.
- Immeubles de rapport (compte 21321)25 ans.
- Installations générales-Agencements (compte 21351) 15 ans.
- Matériels roulants (compte 215731).....8 ans.
- Autres matériels de voiries (compte 215738).....6 ans.
- Autres installations-matériels-outillage (compte 2158).....8 ans.
- Matériels de transports (compte 21828).....5 ans.
- Autres matériels informatique (compte 21838)3 ans.
- Autres matériels bureau-mobilier (compte 21848) 10 ans.
- Autres immobilisations corporelles (compte 2188).....8 ans.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Fixe comme mentionné ci-dessus, la durée d'amortissement des immobilisations réalisées sur le budget de la Résidence du Parc.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 04 décembre 2023
Le Président,

